

orienter la mise en valeur de ces Terres, d'obtenir une plus juste part des bénéfices de la production à l'avenir et d'y faciliter la propriété canadienne des entreprises. Plus spécialement:

- Les détenteurs de droits sur les Terres du Canada seront requis d'entreprendre rapidement leurs travaux d'exploration et de répondre à des exigences plus sévères touchant les ordonnances de forage ou de production, l'approbation préalable des cessions et, dans certains cas, la désignation de Petro-Canada comme exploitant.
- Un intérêt de 25 % sera exercé par Petro-Canada, ou par une autre société d'État désignée, dans tout droit sur les Terres du Canada. Cet intérêt pourra être converti en un intérêt actif à tout moment avant l'autorisation d'un système de production pour un gisement particulier.
- Un taux minimal de propriété canadienne de 50 % sera exigé dans toute production provenant des Terres du Canada.

CANADIANISATION

Le gouvernement du Canada veut transformer sensiblement la structure de l'industrie du pétrole et du gaz naturel. Il vise trois objectifs:

- une participation canadienne d'au moins 50 % dans la production de pétrole et de gaz d'ici à 1990;
- un contrôle canadien dans un nombre appréciable des plus grandes entreprises pétrolières et gazières;
- un accroissement de la part du secteur pétrolier et gazier appartenant au gouvernement du Canada.

Les subventions prévues par le Programme d'encouragements pétroliers, la Banque de gaz naturel et l'exigence de 50 % de propriété canadienne à l'étape de la production sur les Terres du Canada comptent parmi les mesures devant faciliter la réalisation de ces objectifs. L'Office national de l'énergie sera invité à tenir

compte de la propriété canadienne, dorénavant, dans son examen des demandes de permis d'exportation. De plus, l'Agence d'examen de l'investissement étranger appliquera vigoureusement ses critères d'investissement dans le secteur de l'énergie. Le gouvernement ne veut pas voir les compagnies pétrolières utiliser leurs fonds pour prendre pied dans les autres secteurs de l'économie. Il ne veut pas non plus que les entreprises sous contrôle étranger achètent des gisements de pétrole et de gaz déjà découverts.

Grâce à ces mesures, les entreprises canadiennes grandes ou petites joueront un rôle croissant et plus actif dans le secteur pétrolier et gazier, et pourront prospérer. Ces programmes pourraient cependant ne pas suffire à garantir la réalisation de nos objectifs de participation. Faute d'autres mesures, les plus grandes entreprises du secteur continueront d'appartenir à l'étranger. Malgré la croissance de Petro-Canada, le secteur public resterait relativement petit. Le Canadien moyen n'aurait pas d'instrument de participation à cette industrie. Le gouvernement considère qu'un secteur public national plus important dans les domaines du gaz et du pétrole est le seul moyen équitable d'atteindre rapidement notre objectif de participation canadienne. A en juger par les résultats atteints jusqu'à maintenant par Petro-Canada, c'est également une manière efficace de stimuler le développement énergétique rapide qui est nécessaire à la satisfaction de nos besoins de sécurité.

Pour ces raisons, le gouvernement du Canada se propose d'acquérir plusieurs grandes entreprises pétrolières et gazières.

En adoptant un programme d'élargissement du secteur public, le gouvernement tient à ce que le Programme s'autofinance et n'absorbe pas une part accrue de ses recettes générales. Il établira donc un compte de participation canadienne, à alimenter par une taxe spéciale sur tout le pétrole et le gaz consommés au Canada et destinés exclusivement à financer l'accroissement de la participation publique dans le secteur de l'énergie.